

**MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE**  
**ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE**  
**ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1**

**DOSSIER PEDAGOGIQUE**

**SECTION**

**SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE**

**ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT**

<p><b>CODE : 9490 00 S34 D1</b> <b>DOCUMENT DE REFERENCE INTER-RESEAUX</b></p>
--

**Approbation du Gouvernement de la Communauté française du 11 juillet 2012,  
sur avis conforme de la Commission de concertation**

<p style="text-align: center;"><b>SPECIALISATION EN PSYCHOPATHOLOGIE</b> <b>ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PARAMEDICAL DE TYPE COURT</b></p>
--

## **1. FINALITES DE LA SECTION**

### **1.1. Finalités générales**

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette section doit :

- ◆ concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale et culturelle ;
- ◆ répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

### **1.2. Finalités particulières**

Destinée au personnel en fonction ou en formation des secteurs éducatif, social, pédagogique, de la santé, cette section vise à permettre à l'étudiant confronté à une pratique professionnelle dans le domaine de la psychopathologie, en développant sa conscience de la dimension relationnelle personnelle ou interpersonnelle de son travail, par l'approfondissement de référents théoriques, d'outils méthodologiques et pratiques spécifiques au secteur de la santé mentale :

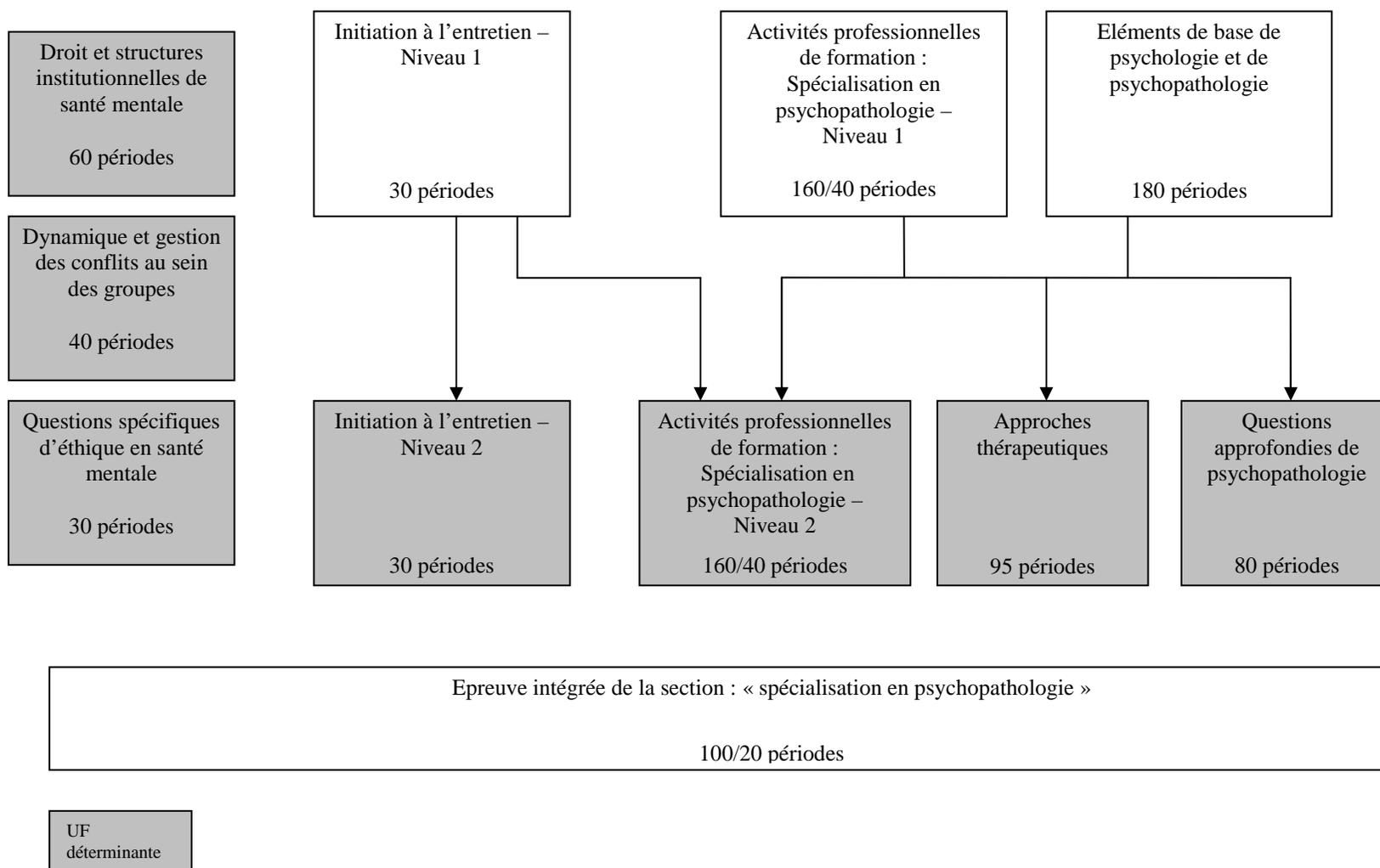
- ◆ d'appréhender les fondements de la pratique des services et institutions dans lesquels il est inséré professionnellement ;
- ◆ d'accueillir et d'analyser en équipe les demandes et besoins des bénéficiaires de son service ou institution ;
- ◆ de travailler en interdisciplinarité, dans les limites de son champ d'intervention (éducatif, thérapeutique, psychosocial...), au bénéfice du patient.

## 2. UNITES DE FORMATION CONSTITUTIVES DE LA SECTION

Intitulés	Classement des U.F.	Code des U.F.	Code du domaine de formation	Unités déterminantes	Nombre de périodes	ECTS
Eléments de base de psychologie et de psychopathologie	SCPA	9490 01 U34 D1	804		180	16
Activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie - Niveau 1	SCPA	9490 02 U34 D1	804		160/40	8
Initiation à l'entretien – Niveau 1	SCSO	9412 03 U35 D1	902		30	4
Dynamique et gestion des conflits au sein des groupes	SCSO	9412 04 U35 D1	902	X	40	6
Droit et structures institutionnelles de santé mentale	SCPA	9490 05 U34 D1	804	X	60	8
Questions approfondies de psychopathologie	SCPA	9490 06 U34 D1	804	X	80	9
Activités professionnelles de formation : Spécialisation en psychopathologie - Niveau 2	SCPA	9490 07 U34 D1	804	X	160/40	8
Questions spécifiques d'éthique en santé mentale	SCPA	9490 08 U34 D1	804	X	30	5
Initiation à l'entretien – Niveau 2	SCSO	9412 09 U35 D1	902	X	30	5
Approches thérapeutiques	SCPA	9490 10 U34 D1	804	X	95	11
Epreuve intégrée de la section : « Spécialisation en psychopathologie »	SCPA	9490 00 U34 D1	804		100/20	10

TOTAL DES PERIODES DE LA SECTION	
Nombre de périodes suivies par l'étudiant	965
Nombre de périodes professeur	645
Nombre d'ECTS	90

### 3. MODALITES DE CAPITALISATION DE LA SECTION



#### **4. TITRE DELIVRE A L'ISSUE DE LA SECTION**

Diplôme de « Spécialisation en psychopathologie » de l'enseignement supérieur paramédical de promotion sociale et de type court.